

RELANCE DE LA CRÉATION RADIOPHONIQUE

La **SACD** et la **SCAM** sont à l'origine du FACR et de l'ACSR. Elles **soutiennent la création radiophonique** par des budgets culturels, des **bourses** aux auteurs, l'organisation du dispositif « **Du côté des ondes** » avec la RTBF, mais aussi par des démarches concrètes auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elles demandent ainsi à la Ministre Fadila Laanan :

- sans plus attendre, le **renouvellement de la Commission** du Fonds d'Aide à la Création radiophonique et l'établissement de son règlement d'ordre intérieur,
- le **financement de projets innovants** et de qualité, utilisant notamment le Web, financés par les contributions privées des réseaux au Fonds d'Aide à la Création (près de 1 millions d'euros semblent encore disponibles),
- la relance d'**opérations de promotion de la radio**,
- la **promotion internationale** des créateurs belges,
- une meilleure **collaboration entre les instances publiques** concernées (FACR-RTBF-ACSR),
- une réflexion sur le volet création radio du prochain **contrat de gestion de la RTBF**.

Et s'inquiètent de voir ce dossier bloqué depuis plus de 2 ans.

**DANGER DE
SURDITÉ ?**

La SACD et la SCAM ont lancé ces derniers mois diverses concertations afin de faire le point sur les différents dispositifs de soutien à la création radiophonique en Communauté française.

Il faut d'abord souligner que le **travail accompli** ces 20 dernières années est exceptionnel, tant sur le plan de la création des œuvres que sur le plan de la mise en place d'outils de soutien destinés à palier les effets négatifs de l'évolution des formats radios sur ce mode de création artistique.

Un **nouveau plan pluriannuel** s'impose toutefois.

Aujourd'hui, **les outils suivants sont mobilisables pour une politique de relance** : le Fonds d'aide à la création du Ministère, l'Atelier de création sonore et radiophonique, les conventions possibles avec les radios privées et réseaux, l'existence de cases de diffusion à la RTBF, le dispositif international de bourses mis en place par la SACD et la SCAM et le Ministère.

Les missions et objectifs de ces différents outils devraient être **mieux coordonnés** en faveur de la création et de sa diversité. De plus, le statut concret des professionnels, peu nombreux, devrait être amélioré au gré de cette révision.

Voici les **propositions principales** issues des concertations :

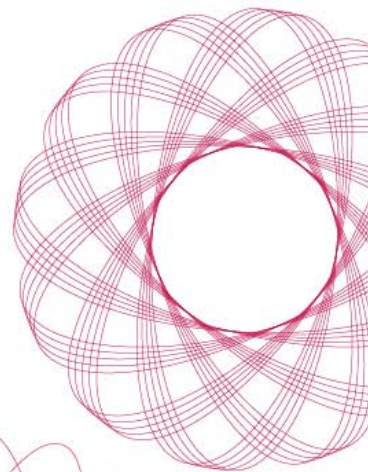
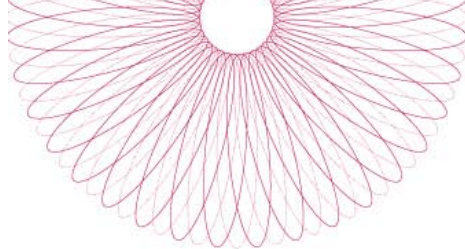
1. Le renouvellement de la commission

Selon le nouveau décret 2008 (modifiant le décret 2003 sur la radiodiffusion), la Commission de sélection des projets du FACR doit laisser place à la **nouvelle Commission consultative de la Création radiophonique**.

Selon l'arrêté du 21 juin 2004, les membres sont choisis parmi les personnes appartenant à une des catégories suivantes :

- les sociétés d'auteurs,
- les associations d'éducation permanente, actives dans le domaine de l'audiovisuel,
- les enseignants en arts de la diffusion et en communication,
- les professions audiovisuelles en général,
- les services privés de radiodiffusion sonore.

DEMANDE 1
La mise en place de cette nouvelle commission consultative devient urgente; un appel public à candidatures doit être fait.



2. Répartition budgétaire de la nouvelle enveloppe du Fonds d'Aide à la Création Radiophonique

Le Gouvernement peut attribuer une **subvention forfaitaire** de fonctionnement aux **radios associatives et d'expression** à vocation socioculturelle ou d'éducation permanente, statut octroyé par le collège d'autorisation et de contrôle du CSA.

Le Gouvernement, sur base de l'avis de la commission consultative de la Création radiophonique, attribue :

- des **aides à la production** d'émissions radiophoniques,
- une **subvention de fonctionnement** aux structures d'accueil,
- une **aide aux projets** visant à:
 - assurer la collecte et la valorisation des archives des services privés de radiodiffusion sonore,
 - assurer la diffusion internationale des émissions de création radiophonique.

Selon Anne Huybrechts (PV réunion du 12 nov 2009): « Vu le nouveau plan de fréquence, le budget en provenance des radios privées va générer une contribution estimée de 800.000 à 900.000 € (calculée sur base des revenus 2008 avant la crise) par an, qui va servir au **financement complémentaire des radios associatives et aux projets de diffusion internationale et d'archivage**, dont les critères ne sont ni définis ni publiés aujourd'hui : perspective à fin 2010. »

Cette question est cruciale car, en l'état, le tarif d'achat pratiqué par la RTBF ne permet aucune production professionnelle.

DEMANDE 2

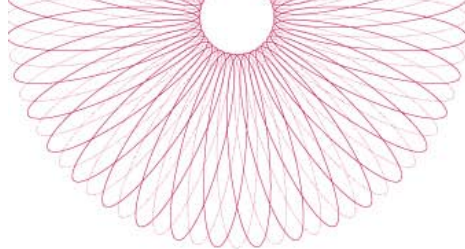
Que le gouvernement fixe une répartition budgétaire pour ces différents opérateurs ou champs d'action, surtout que deux structures compétentes différentes (CSA et commission FACR) interviennent de manière indépendante comme instances d'avis.

3. Nécessité d'un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur pour la Commission consultative du Fonds d'Aide à la Création Radiophonique

Constat 1 :

(si on reprend des extraits du bilan 2008 du FACR)

« En ce qui concerne le **montant des aides** accordées aux projets, il est également **en augmentation** entre 2004 et 2008 » *(remarque/critique : cette augmentation est surtout marquée sur l'année 2008, il faudrait avoir les chiffres 2009 vraiment pour confirmer cette tendance...)*



Mais cette évolution de l'aide par projet **ne suit pas la demande...** puisque : « En dix ans, les dépenses annuelles du FACR et le nombre de projets soutenus ont augmenté. Dès lors, la part de budget pris en charge, par projet, passe de 64 à 58% en 2008. » En fait, **chaque projet est moins soutenu individuellement.** Certains réalisateurs considèrent qu'en l'absence d'autres sources de projets de création radiophonique, le FACR devrait soutenir un nombre plus limité de projets mais de manière plus conséquente.

Soulignons, en outre, que cette diminution du soutien par projet est surtout remarquable en ce qui concerne les **projets de fiction** : de 86% à 39%. Ce qui peut s'expliquer par le fait que les budgets de projets de fiction ont été augmentés de façon plus conséquente (frais relatifs aux comédiens, à la musique) que les autres genres. »

Donc la commission suit – avec un gros frein – une certaine professionnalisation du secteur (cumulée à l'index de vie sur 10 ans concernant les barèmes).

Constat 2 :

« La **Commission privilégie cependant la diversité**, tant dans le genre (information, musique, fiction) que dans la durée, la périodicité et la nature des producteurs (radios, organismes d'éducation permanente, producteurs indépendants, étudiants). »

Mais on constate que :

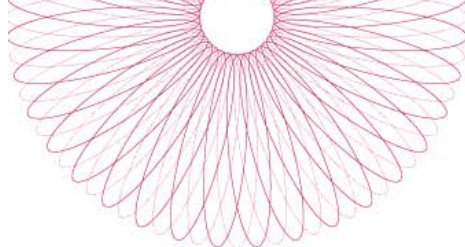
« Parmi les types de projets soutenus, une évolution continue peut s'observer depuis 1999 en faveur des projets d'information (documentaires, reportages). Par contre, les catégories *magazine culturel* et *musique* **semblent tomber en désuétude.**

« Depuis 1990, on assiste à l'émergence de **producteurs et réalisateurs indépendants** qui, à côté des radios privées, sont devenus les principaux bénéficiaires des aides. Au fur et à mesure des années, la proportion de producteurs indépendants a fortement augmenté alors que les radios privées ne représentent plus qu'un tiers des bénéficiaires. »

DEMANDE 3
Que le nouveau R.O.I. prenne en compte la priorité donnée au soutien à la création, ainsi qu'une barémisation des budgets, qui doit s'appuyer sur les barèmes professionnels pour les métiers artistiques et autres prestations.

DEMANDE 4
Que, le cas échéant, l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire puisse devenir un motif de refus (similitude avec la commission du film), ne permettant pas à la commission de soutenir l'ensemble des projets jugés artistiquement recevables, laissant la possibilité aux projets d'être représentés à la prochaine session.

DEMANDE 5
Que le R.O.I. redéfinisse les critères de catégorisation des projets, autant dans le souci de correspondre à la réelle diversité des projets reçus, aux besoins budgétaires correspondant, que de mettre en place un outil plus objectif servant à la sélection des projets reçus.



4. Relance du Festival (ou d'une autre opération de promotion comme la Nuit de la Radio ou la création d'une radio web)

La mise en valeur publique de la création radiophonique est nécessaire et peut permettre de renouveler ses audiences. Le Festival a été important.

De nouveaux projets pourraient voir le jour.

DEMANDE 6
Que des projets (nouveaux ?) de promotion de la création radiophonique soient organisés en FWB

5. Diffusion internationale

La RTBF

Au sein de l'Union Européenne de Radiodiffusion (UER), rassemblant producteurs des radios de services, siègent des plates-formes dédiées à la défense de différents types d'émissions :

Notamment, le groupe **Ars Acustica** qui organise ou coordonne des activités autour de la radio art et de l'art sonore :

http://www.ebu.ch/en/radio/euroradio_classics/arsacustica/Ars-Acustica-mission.php

André Defossez (de Musiq 3) est la personne de contact pour la RTBF.

EBU Culture Group, qui réunit :

Radio Drama Group

<http://www.ebu.ch/en/radio/eurosonic/drama/index.php>

et EBU Features Project Group

<http://www.ebu.ch/en/radio/eurosonic/doc/index.php>

qui organise International Feature Conference (IFC).

La RTBF ne met plus à disposition de budget pour permettre aux producteurs de participer à ces plates-formes ou pour présenter des productions (notamment des coproductions avec les réalisateurs indépendants) au festival ; toutes réservées aux organismes publics de radiodiffusion.

DEMANDE 7
Que le prochain contrat de gestion de la RTBF intègre la promotion internationale des productions radiophoniques belges. Un jury désigné par les partenaires du Fonds du côté des Ondes pourrait être établi pour sélectionner les créations à promouvoir plus spécifiquement à l'international.

Ce 'pont international' devrait être réactivé et pourrait permettre à ces producteurs de jouer le rôle d'ambassadeur culturel pour les auteurs et réalisateurs de la Communauté française.

Wallonie-Bruxelles International

Il serait opportun de proposer à Wallonie-Bruxelles International (WBI) d'activer le pôle 'radio' parmi les services offerts au secteur de la création audiovisuelle.

Notamment:

- La **mobilité des réalisateurs** : Wallonie-Bruxelles International peut couvrir les frais de déplacements des réalisateurs dont les émissions radios sont sélectionnées dans un festival à l'étranger.
- Des **aides pour les œuvres sélectionnées dans les festivals** : lorsqu'une pièce radiophonique est en sélection dans un festival compétitif à l'étranger, Wallonie-Bruxelles International prend en charge la traduction du script et les frais d'envois.
- L'**accueil de programmeurs radio** au festival de création radio en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Liste de festivals internationaux organisant également un concours :

- *Prix Europa (Berlin),*
- *Prix Italia,*
- *Phonurgia Nova (Arles),*
- *Festival Longueur d'Ondes (Brest),*
- *Radiophonies (Paris),*
- *Prix Marulic (Croatie),*
- *Prix radio de la SCAM (Paris).*

Liste de festivals/manifestations (sans concours):

- *Sonor (Nantes),*
- *Les Nuits de la Radio de la SCAM (Paris, Bruxelles, Lussas, Brest).*

DEMANDE 8
Favoriser la participation
des créateurs de la FWB à
ces activités
internationales.

6. Meilleure collaboration entre FACR - ACSR - RTBF (dont le fonds Du côté des ondes) et les radios privées

Des collaborations existent de manière informelle autour de projets artistiques

Entre l'Atelier de Création Sonore et Radiophonique (ACSR), les radios associatives et la RTBF, des liens informels existent, des collaborations autour de projets artistiques qui partagent un intérêt commun. Sinon le ministère (le FACR) et la RTBF nous envoient des auteurs en demande d'aide à la réalisation (technique, production, artistique).

Une priorité : établir des soutiens à l'écriture pouvant déboucher sur des productions

L'écriture et le développement sont essentiels dans tous les secteurs artistiques. Ces étapes cruciales sont souvent financées par les auteurs eux-mêmes et cet investissement mal compris ou mal évalué par les partenaires ultérieurs. Une objectivation s'impose, ainsi que des aides spécifiques (ateliers d'écritures).

Favoriser la création de « binômes » auteurs-réalisateurs serait utile.

Cascade de commissions pour budget limité :

Pour l'instant, les réalisateurs traversent un véritable parcours d'obstacles pour décrocher finalement un budget total limité (entre 5.000 et 12.000 euros).

Si nous prenons un projet qui vise le maximum de coproducteurs – soutenu par l'ACSR et en coproduction avec la RTBF – le dossier passe le Comité de lecture de l'ACSR, la Commission Du côté des ondes, au minimum le Conseil de programmation d'une radio pour l'accord de diffusion et la Commission du FACR. Ce périple peut durer plus de 9 mois.

Comment alléger ce parcours sans toucher à la souveraineté de chaque commission?

Diffusion sur le Web et audiolivres

Le Ministère travaille sur une plate-forme média qui mettra en ligne un extrait ou l'intégralité de toutes les productions soutenues par le FACR. L'ACSR a sa webradio « SilenceRadio.org », manifeste à la création sonore contemporaine, travaillant avec des artistes étrangers et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Maison des Auteurs a sa base de données « Bela.be », reprenant notamment les auteurs qui ont réalisé des œuvres radio.

Les radios associatives réfléchissent à la manière de réactiver la plateforme « Radioswap » d'échange de programmes radio. Les audiolivres se développent avec succès.

Une **concertation régulière** doit être installée.

Dans notamment le cadre des réflexions entreprises sur la numérisation de la chaîne du livre, l'apport de la création sonore pourrait être très dynamisant.

7. Réflexions sur le volet création radio du prochain contrat de gestion de la RTBF

Un travail collectif devrait être entrepris pour préparer ces dispositions, en tirant parti de toutes les collaborations déjà constituées.

Des espaces de diffusion RTBF, dédiés à la création, sont trop peu mobilisés en faveur de la création soutenue par la FWB.